



Groupe de travail « Cohésion territoriale »
de la Commission Arc Atlantique

17 décembre 2008 - Bilbao (País Vasco - Espagne)

COMPTE RENDU

Liste des participants

Francisco SABINO	CCDR-Alentejo Portugal
Fátima MALHEIRO	CCDR-Lisboa e Vale do Tejo Portugal
Nuno ALMEIDA	CCDR-Norte Portugal
Jean-Michel ARRIVÉ	Conseil Régional d'Aquitaine
Sheila ZECOVIC	Conseil Régional d'Aquitaine
Christophe LE FOLL	Conseil Régional de Basse-Normandie
Julie MICLOT	Conseil Régional de Basse-Normandie
Mikel ANTÓN ZARRAGOITIA	Gobierno Vasco
Rafael HUESO VICENT	Gobierno Vasco
Helen RICHARDSON	Hampshire County Council
María José RODRÍGUEZ CARBAJAL	Principado de Asturias
Manuel CARRERO DE ROA	Principado de Asturias
Raquel GONZÁLEZ DACAL	Xunta de Galicia
Hélène DONNART	RTA (CESR Limousin)
José Luis RUIZ GARCÍA	RTA (CES País Vasco)
Arantza LÓPEZ DE MUÑAIN	RTA (CES País Vasco)
Benoît CUVELIER	CVAA (Nantes Métropole)
Fabien MESCLIER	Commission Arc Atlantique
Damien PÉRISSÉ	CRPM

1- Bienvenue: Après le mot de bienvenue de Mikel Antón Zarragoitia, Directeur des affaires européennes du Gouvernement Basque, la Basse-Normandie et les Asturies, en tant que régions coprésidentes du groupe de travail « Cohésion territoriale » ont introduit l'ordre du jour et les enjeux de la réunion.

2- État des lieux de la consultation sur le Livre Vert à l'échelle européenne

Présentation des travaux de la CRPM: Damien Périssé, Directeur au Secrétariat général de la CRPM, a présenté les activités de la CRPM en lien avec le Livre Vert sur la cohésion territoriale. La prise de position politique (PPP) doit être adoptée lors du prochain Bureau politique de la CRPM le 23 janvier 2009 prochain à Aarhus (Danemark) avant d'être envoyée à la Commission européenne, ainsi qu'à tous les acteurs concernés dans le courant du mois de février.

Afin de préparer cette réaction mais également pour nourrir le débat au niveau européen, la CRPM a noué des liens étroits avec la Commission européenne, le Parlement européen, le Comité des Régions, la présidence française et le Comité Économique et Social européen.

La structure de la PPP se divise en trois parties: parmi les commentaires généraux qui forment la première partie est réaffirmé le caractère fondamentalement politique de la cohésion territoriale ou encore le souhait que la consultation sur le Livre Vert soit suivie de la publication d'un Livre Blanc. La deuxième partie se focalise sur l'approche politique de la cohésion territoriale. La CRPM rappelle ici le lien très étroit entre politique de cohésion et cohésion territoriale tout en regrettant la confusion faite entre cohésion territoriale et développement régional. Elle regrette également que les aspects liés à la gouvernance ne soient plus développés à travers ses aspects multisectoriels et multi-niveaux. La CRPM rappelle également que le concept de cohésion territoriale s'applique certes en priorité aux Régions ayant des handicaps spécifiques, mais également à l'ensemble des Régions, d'où la proposition de la CRPM de créer un pacte territorial européen. Enfin, la troisième partie fait référence au lien entre la cohésion territoriale et les politiques sectorielles de l'UE: la politique de cohésion, la PAC, les transports, l'énergie et le changement climatique, la recherche, l'innovation, etc.

À la suite de cette présentation, Christophe Le Foll, Région Basse-Normandie, a exprimé sa crainte sur une possible « 3ème mort de la cohésion territoriale » (après l'adoption des règlements 2007-2013 et le Traité de Lisbonne toujours pas ratifié) dans cette conception *a minima* du concept de cohésion territoriale par l'UE. Il a également insisté sur l'importance de ne pas opposer cohésion territoriale et compétitivité. Enfin, il a demandé à Damien Périssé de préciser le concept de pacte territorial européen.

Maria José Rodríguez, Principauté des Asturies, a souhaité également avoir quelques précisions sur la notion de pacte territorial européen. Par ailleurs, elle a rappelé que dans le Livre Blanc sur la gouvernance publié il y a quelques années, la Commission européenne avait fait des propositions intéressantes sur de nouvelles formes de partenariat tels que les contrats tripartites. Il s'agirait d'étudier ce qui a fonctionné et lorsque cela n'a pas été le cas, les raisons des échecs.

Damien Périssé a expliqué que le pacte territorial européen est un concept fondamentalement politique qui cristallise le débat sur la cohésion territoriale. Sa définition n'est donc pas arrêtée et doit émerger de l'analyse des expériences passées (contrats tripartites, méthode ouverte de coordination), de l'analyse des politiques sectorielles mais également d'une contribution du Comité des Régions et du Parlement européen. Il va de soi que la Commission européenne doit également nourrir le débat.

Benoît Cuvelier, Nantes Métropole, a demandé pourquoi la notion de polycentrisme n'apparaît pas dans la contribution de la CRPM. Damien Périssé explique que, sans être citée explicitement, cette notion fait partie des valeurs défendues par la CRPM. Il exprime son accord pour qu'elle soit ajoutée dans le texte.

Jean-Michel Arrivé, Région Aquitaine, a estimé que la contribution de la Commission Arc Atlantique devra se démarquer de celle de la CRPM en adoptant une approche liée aux caractéristiques spécifiques de l'espace atlantique. Il soutient également l'idée qu'il ne faut pas opposer politique de cohésion et politiques sectorielles. S'agissant de la future coopération territoriale, Jean-Michel Arrivé a considéré qu'il ne faut pas qu'elle se développe au détriment du *mainstream* de la politique de cohésion. Damien Périssé a affirmé que la CRPM était d'accord avec cette approche et a cité l'initiative *Regions for Economic Change* qui démontre que les choses évoluent dans le bon sens. Pour aller plus loin, Jean-Michel Arrivé s'est dit convaincu de la nécessité de passer à une nouvelle étape de la coopération, plus ambitieuse en faisant des territoires de la coopération des espaces de mise en œuvre des politiques européennes. Si une réflexion sur ce thème n'est pas menée, il a estimé que la coopération territoriale est vouée à disparaître après 2013.

Rafael Hueso, Gouvernement Basque, a fait référence à la pertinence des travaux d'ESPON évoqués dans le Livre Vert mais a regretté que ce dernier ne mentionne pas les stratégies régionales de développement qui illustrent la mise en œuvre du concept de cohésion territoriale. Il a approuvé la suggestion de l'Aquitaine sur le fait que les territoires de la coopération devraient être des espaces de définition, de mise en œuvre et de décision des politiques européennes.

Maria José Rodríguez des Asturies a déploré le déficit de définition des spécificités géographiques des territoires et a pris l'exemple des zones montagneuses dans l'espace atlantique. Son collègue Manuel Carrero de Roa a insisté sur l'existence d'un maillage urbain de villes moyennes spécifique à l'espace atlantique.

Les projets d'avis du Comité des Régions et du Parlement européen

Damien Périssé a fait une brève présentation des deux projets d'avis en expliquant que leur contenu rejoignait largement la contribution de la CRPM.

Julie Miclot, Région Basse-Normandie, s'est interrogée sur la volonté du Comité des Régions de remettre en cause l'existence des espaces transnationaux de coopération et a considéré que la Commission Arc Atlantique devait se battre pour renforcer cette coopération au sein de l'espace atlantique. Sheila Zecovic, Région Aquitaine, a estimé de son côté qu'avant d'être renforcée, cette coopération devait être modifiée pour être plus efficace et ne devait en outre pas représenter l'unique mécanisme de cohésion territoriale. Jean-Michel Arrivé s'est dit d'accord avec cette idée et a expliqué que l'exemple de la stratégie Mer Baltique initié par la Commission européenne était un embryon de ce que pourrait être la future coopération territoriale.

3 - Les résultats du questionnaire atlantique sur le Livre Vert

Fabien Mesclier, Secrétaire Exécutif de la Commission Arc Atlantique, a présenté les résultats du questionnaire envoyé à l'ensemble des acteurs atlantiques: de la coopération: Commission Arc Atlantique, CVAA, AC3A, RTA et RUOA (voir présentation Powerpoint).

Manuel Carrero de Roa, Principauté des Asturies, a jugé essentiel de définir concrètement le concept de cohésion territoriale. Il a estimé que le concept allait au-delà d'une idée d'équité des chances et des services sur le territoire européen ou de solidarité. Il s'agit également de faire référence à une notion de flux de personnes, de biens, de connaissances, etc., sur un territoire qui lui permettent de résister aux chocs extérieurs. Une politique de cohésion territoriale enfin n'est possible que si elle se traduit par un schéma d'aménagement du territoire cohérent au profit d'un développement équilibré et harmonieux.

4- Présentation d'une première ébauche de la contribution atlantique au Livre Vert sur la cohésion territoriale

Fabien Mesclier a résumé le premier projet de contribution des acteurs atlantiques. En guise de propos liminaires, il a rappelé l'objectif de cette contribution commune, à savoir de faire entendre la voix des acteurs atlantiques sur une thématique prioritaire, démontrer les atouts et les besoins des territoires atlantiques en fonction de leurs spécificités et initier la réflexion sur le futur de la politique de cohésion. Par la suite, Fabien Mesclier a détaillé le contenu de la contribution:

- Dans la partie introductive, plusieurs principes forts sont rappelés tels que la nécessité de réaffirmer les valeurs de solidarité et cohésion dans le projet européen, l'appel à la rédaction d'un Livre Blanc sur la cohésion territoriale ou encore le rôle clé joué par la politique de cohésion dans la mise en œuvre de l'objectif de cohésion territoriale. Le point 5 est une ébauche de définition qui reste volontairement générale.

Ensuite, le projet de contribution s'organise autour du triptyque « Maritimité - Gouvernance - Territorialité » qui symbolise l'application du concept de cohésion territoriale à l'espace atlantique.

- Maritimité: cette partie fait référence aux défis et aux opportunités liés au caractère maritime de l'espace atlantique en termes d'activité économique, sociaux ou environnementaux. L'idée sous-jacente est que la mise en œuvre d'une politique maritime intégrant ces différents aspects et appliquée à l'espace atlantique peut contribuer à la cohésion territoriale.

- Gouvernance: l'objet de cette partie est d'appeler à une approche renouvelée de la gouvernance à la fois multi-sectorielle, multiniveaux des politiques au sein de l'UE. Cela passe par une mobilisation de l'ensemble des acteurs dès l'élaboration des politiques et une action concertée aux différentes échelles de décision. Dans ce contexte, la Commission européenne a un rôle clé à jouer. Cette présentation des principes d'une bonne gouvernance est complétée par des exemples de bonnes pratiques au niveau de l'espace atlantique.

- Territorialité: cette partie porte sur l'application du concept de cohésion territoriale aux politiques communautaires. Dans un premier temps, elle présente la valeur ajoutée de la coopération au sein de l'espace atlantique mais appelle à une nouvelle approche plus ambitieuse et plus stratégique. S'agissant des politiques sectorielles, le choix a été fait de se limiter à quatre grandes thématiques qui ont un intérêt tout particulier pour l'espace atlantique: les transports-TIC-SIG, la recherche-innovation, l'énergie-climat et le lien urbain rural.

À la suite de cette présentation et afin d'introduire le débat, Christophe Le Foll a repris quelques éléments clés de la contribution. Celle-ci doit avoir une véritable valeur ajoutée atlantique pour nourrir le débat communautaire, démontrer la volonté des acteurs cet espace de travailler ensemble et les résultats positifs de leur coopération tout en faisant des propositions pour définir une coopération plus stratégique et intégrée. Enfin, il a posé la question de la nécessité ou non de donner une définition précise à la cohésion territoriale.

Sheila Zecovic a considéré qu'une définition était nécessaire mais elle ne doit pas être trop stricte. Elle a également posé la question des objectifs de la contribution et de ce qui allait être demandé à la Commission: faut-il demander plus de moyens pour l'espace atlantique, une contractualisation en suivant l'exemple de la Baltique? Pour elle, le moment n'est pas encore venu de faire des propositions aussi précises. Christophe Le Foll a répondu que l'objectif n'était pas de légitimer l'espace atlantique mais de montrer à la fois ses besoins et ses points forts.

S'agissant des projets pertinents développés au sein de l'espace atlantique, Fátima Malheiro, CCDD de Lisboa Vale do Tejo, a rappelé le SDEA (Schéma de Développement de l'Espace Atlantique) qui avait réuni plus de 20 Régions et a inspiré le nouveau programme de coopération transnationale.

Jean-Michel Arrivé a considéré que tous les éléments étaient présents et s'est dit d'accord avec le choix du triptyque Maritimité - Gouvernance - Territorialité mais il s'est demandé s'il ne faudrait pas se montrer plus ambitieux. Il a estimé notamment que l'espace atlantique devait devenir un espace de mise en œuvre des politiques européennes. C'est peut-être cela qui constitue l'élément clé de la contribution.

5- Conclusion et prochaines échéances

Pour conclure les discussions, Christophe Le Foll est revenu sur trois points qui doivent être revus dans la contribution:

- Compléter la définition du concept de cohésion territoriale ;
- Si l'ensemble des éléments qui doivent être abordés sont présents dans la contribution, il faut aller plus loin ;
- S'agissant des projets, il convient de montrer des résultats positifs et démontrant la valeur ajoutée de la coopération atlantique.

Il a été convenu qu'une nouvelle mouture serait adressée à l'ensemble des acteurs atlantiques mi-janvier pour qu'ils puissent faire des commentaires. Sur la base des commentaires reçus, une version sera préparée fin janvier afin d'être présentée pour validation au Bureau politique de la Commission Arc Atlantique qui se tiendra le 12 février 2009 à Caen.